

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

# **Pétition intersyndicale contre les nouvelles règles du mouvement 2009**

- Archives - année 2010 / 2011 - Les actions - Actions modalités - PETITIONS -



Date de mise en ligne : samedi 21 mars 2009

---

**SNUipp-FSU 65**

---

### Pétition à signer en ligne, à l'initiative du SNUipp65, du Sgen Cfdt et du Se Unsa

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous prévoyez des changements radicaux concernant le mouvement des personnels du premier degré. Ces changements vont détériorer très fortement la transparence, l'équité et la possibilité de choisir librement son affectation. En effet vos propositions conduisent à :

" Un mouvement à l'aveugle. De par l'absence d'avis de participation, vous ne fournirez plus la liste des postes susceptibles d'être vacants. L'inégalité sera de fait entre ceux qui auront les informations et ceux qui seront sans information

" La création artificielle de zones géographiques. Ce principe, calqué sur les mouvements nationaux ou de gros départements, n'a aucune raison d'être pour un département comme le nôtre. Nous nous opposons à leur création.

" Un barème imposé. Le barème de mouvement des enseignants des écoles des Hautes-Pyrénées a toujours été bâti par le paritarisme dans l'intérêt général des personnels et en fonction des spécificités du département. Vous imposez un nouveau barème sur injonction du ministère, relayé par M. le Recteur. Nous nous opposons à cette procédure qui nie le rôle des représentants du personnel que nous avons élus.

" Des postes à profil démultipliés. Vous élargissez la liste des postes à profil au-delà des demandes ministérielles. De plus le non respect du barème dans le choix des personnels à qualification égale vous donne un contrôle exclusif sur les personnels et les constitutions d'équipes de circonscription. C'est contraire à notre conception de la liberté pédagogique.

" L'abandon de notre mouvement spécifique des néo titulaires. Notre département a mis en place depuis des années un mouvement protecteur pour les PET1. Vous supprimez une procédure efficace sans nous convaincre d'un mieux pour ces personnels. Nous craignons le pire. Nous condamnons sa suppression.

" La nomination d'office. Vous allez user de votre prérogative pour nommer à titre définitif des collègues qui seront sans poste à l'issue des opérations du mouvement (hormis les PET1 sortants). Vos prédécesseurs avaient tous choisi, dans l'intérêt du service, de nommer ces collègues à titre provisoire.

Nous voulons garder un mouvement garantissant l'équité, la transparence, et respectant au maximum le choix des enseignants dans l'intérêt du service public de l'Education Nationale. Pour toutes ces raisons nous demandons l'abandon des nouvelles procédures du mouvement départemental.

[SIGNER LA PETITION ICI](#)